

Numéro dans le SI local :	203
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Occident, XIe à XIIIe siècle
Job profile :	Medieval western social and cultural history, from the beginning of the 11th century to the end of the 13th
Research fields EURAXESS :	History Medieval history History Social history History Church history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	92000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support électronique via le module ANTEE de l'application GALAXIE 00000 - Adresse mail obligatoire
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de téléphone :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
N° de Fax :	Pas de fax
Email :	soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2020
Mots-clés :	Moyen Age ; occident latin ; société ; culture ; religion ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR SSA (sciences sociales et administration)
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA1587 (199213516F) - CENTRE D'HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE DE L'OCCIDENT XIIIEME-XVIIIEME SIECLES
Autre établissement :	0931827F - UNIVERSITE PARIS 8
Laboratoire d'un autre établissement :	EA1571 (199213504T) - CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES : HISTOIRE DES POUVOIRS, SAVOIRS ET SOCIETES
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Université Paris Ouest – Nanterre la Défense	Poste n° : 203
Corps :	MCF
Section 1 :	21e section du CNU
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Occident, XI ^e – XIII ^e siècle
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Medieval western social and cultural history, from the beginning of the 11th century to the end of the 13th
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Medieval History; Social history; Church History
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Moyen Âge; Occident latin; société; culture; religion

Enseignement	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR SSA
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	
Profil détaillé :	<p>Le titulaire du poste devra intervenir à tous les niveaux d'enseignement (licence et master), ainsi que pour la préparation aux concours, en fonction de ses domaines de compétence. Il devra accepter des responsabilités pédagogiques et administratives.</p> <p>L'équipe pédagogique actuelle des médiévistes nanterrois se compose, pour les Occidentalistes, de spécialistes du Haut Moyen Âge et du Bas Moyen Âge: la présence d'un enseignant au profil orienté sur le Moyen Âge central entend assurer le rééquilibrage des forces. C'est pourquoi ne seront pris en considération que les dossiers des spécialistes de la période des 11e-13e siècles, en Occident, à l'exclusion de tous les autres.</p>
Département d'enseignement :	Histoire

Equipe pédagogique :	
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Sylvie Aprile Sylvie.aprile@parisnanterre.fr
URL du département :	https://dep-histoire.parisnanterre.fr/

Recherche	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	CHISCO, « Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident » (EA 1587)
Laboratoire 2 :	MéMo, à partir de janvier 2020 (UR 202023392U) Groupe résultant de la fusion du CHISCO (Paris Nanterre, EA 1587) et du HPSS (Paris 8, EA 1571)
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Pour équilibrer les compétences au sein des axes de recherche du CHISCO et, surtout, de ceux qui sont retenus par le MéMo (Histoire sociale et politique du fait religieux ; Villes et sociétés urbaines ; Mondes islamiques ; Pouvoirs, savoirs et pratiques de l'écrit), il paraît opportun de situer la spécialisation du chercheur occidentaliste à venir en amont du champ chronologique couvert par les médiévistes actuels, tous tournés vers les XIIIe-XVe siècles, avec une préférence marquée pour les deux derniers. Un profil XIe-XIIIe siècle, centré sur les thématiques « Pouvoirs, Savoirs, Croyances », qui croise les axes 1 et 4 du groupe à venir, entend combler le vide actuel et introduire dans les réflexions communes les problématiques de la recherche sur cette période centrale du Moyen Âge que le CHiSCO et, à sa suite, le MéMo, ont placé au début de leur domaine d'activité.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Franck Collard collard.franck@wanadoo.fr 0616410323
URL du labo :	https://chisco.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	Le CHISCO constitue, depuis sa création par Philippe Contamine en 1973, un groupe de recherche qui fédère des historiens médiévistes, travaillant sur la période postérieure à l'An mil et des historiens modernistes. Cette singularité se double d'une autre : un large compas géographique qui englobe à la fois l'Occident et les mondes islamiques. Ces associations, uniques dans le paysage de la recherche, ont permis de développer des programmes de recherche communs originaux et fructueux autour de thèmes comme la

	<p>contestation, la vulgarisation des savoirs et, dernièrement, les passés utiles, en collaboration avec le LABEX de Paris Nanterre. Un séminaire commun réunit les membres des deux équipes autour, cette année, du thème de « La cour ».</p> <p>Au sein du CHISCO, la recherche sur les mondes islamiques est bien représentée par Emmanuelle Tixier du Mesnil (PR) et Marie Favereau (MCF). Les spécialistes de l'Occident, Franck Collard (PR), Bénédicte Sère (MCF HDR) et Catherine Vincent (PR), consacrent la majorité de leurs travaux aux derniers siècles du Moyen Âge. L'apport des chercheurs médiévistes du groupe HPSS de Paris, 8, Boris Bove (MFC HDR) et Joël Chandelier (MCF), pour important qu'il soit, ne vient pas totalement combler le déficit relatif au Moyen Âge central. C'est sur ce terrain qu'est attendu le chercheur à venir.</p>
--	---

Description des activités complémentaires	
--	--

Moyens	
Moyens matériels :	Bibliothèque de centre, équipements informatiques, lecteur-reproducteur de microfilms, salle commune D 302
Moyens humains :	éventuel appui BIATS apporté par l'UP8
Moyens financiers :	environ 30 000 € annuels pour l'ensemble de l'UR MéMo
Autres moyens :	selon appels à projet

Autres informations	
Compétences particulières requises :	

Audition des candidats	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	Oui x Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

Pour de amples informations veuillez consulter le guide Antée/Fidis à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère doivent être accompagnés dans le même fichier d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions.- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits. <p>(1) L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</p> <ul style="list-style-type: none">° Son appartenance à l'une des catégories suivantes :<ul style="list-style-type: none">1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ;2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ;3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ;4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ;5° Magistrats de l'ordre judiciaire ;6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ;7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020).

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - une pièce d'identité avec photographie ; - une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat. - le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant. - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...) ;
---	--

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.

Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020***).

Candidats à la mutation ou au détachement

➤ **Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Candidats en situation de handicap

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application GALAXIE – module ANTEE :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

⚠ L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique dans le module ANTEE de L'APPLICATION GALAXIE AVANT LE JEUDI 26 MARS 2020 à 16h (heures de Paris)

Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.

Le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur Galaxie.

Avant de vous connecter à Galaxie candidat nous vous invitons à consulter le guide :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>